



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS SUIVANTS :

- **RÈGLEMENT 2018-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-02 DE ZONAGE**
- **RÈGLEMENT 2018-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-05 DE PERMIS ET CERTIFICATS**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR DES PROJETS DE RÈGLEMENT MODIFIANT RESPECTIVEMENT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS

AVIS EST DONNÉ que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences des projets de règlement suivants :

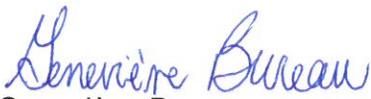
- Projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 2018-06 modifiant le règlement de zonage n° 2017-02 concernant les dispositions relatives aux distances séparatrices en milieu agricole ». Celui-ci a pour objet de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains suite à l'adoption du règlement 18-509 relatif aux nouvelles dispositions concernant les distances séparatrices en milieu agricole.
- Projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 2018-07 modifiant le règlement des permis et certificats n° 2017-05 concernant les modalités d'émission des permis et certificats pour une intervention sur un établissement d'élevage en milieu agricole ». Celui-ci a pour objet de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains suite à l'adoption du règlement 18-509 relatif aux nouvelles dispositions concernant les distances séparatrices en milieu agricole.

Ces projets de règlement ont été adoptés lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juin 2018. Ils ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

La consultation publique sur ces projets de règlement se tiendra **le mardi 3 juillet 2018 à 19 h 00** à la Salle du Conseil, située au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville. Au cours de cette séance publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer.

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville, ce 18^e jour du mois de juin 2018.


Geneviève Bureau
Secrétaire-trésorière adjointe